

Conseil communal du 7 février 2022

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Pour cette séance publique, 24 points étaient inscrits à l'Ordre du Jour.

Je suis intervenu sur 7 d'entre eux.

Point N° 4. URBA. Dénomination d'une nouvelle rue à Barvaux – Rue Clos du Ris Dodet.

APPROUVÉ

Réflexion : un clos est-il une rue ?

Voici les derniers noms de rue adoptés par le Conseil : **Tier** des béguines, **Chemin** de Greu, **rue** de Septon, **Chemin** de Haie Madame (nom du quartier de Wéris).

Réponse du Collège (Bourgmestre) : exact. La dénomination sera "Rue Clos du Ris Dodet"

Point n° 9. BARVAUX. (Subventions de la Wallonie) - Plan de relance. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments culturels. Salle Mathieu de Geer. Rénovation. Marché de services pour auteur de projet.

APPROUVÉ

Le bâtiment dit "Salle Mathieu de Geer", à Barvaux, nécessite des travaux importants de rénovation, dont le renouvellement de la toiture;. Le Collège espère que l'isolation et la réalisation d'un nouveau toit seront éligibles aux subventions de la Wallonie

Ma question : à quand la réparation des dégâts à la salle (au bas des gradins) suite aux inondations ?

Réponse (Échevin) : en attente des estimations des assurances.

Point n° 11. BARVAUX. Démolition immeubles Delfosse et Philippart. Marché de services pour auteur de projet.

APPROUVÉ

"Considérant la nécessité de procéder aux travaux de démolition des immeubles Delfosse et Philippart, à Barvaux, dans le cadre de la future mise en œuvre du **plan de mobilité** du centre de Barvaux;" (Extrait de la délibération)

Suite à ma question, il ressort que le Plan de mobilité est ancien, et à ma demande, une copie de ce plan sera adressé à chaque Conseiller.

Point n° 13. Service technique des travaux. Nouveau bâtiment. Marché de services pour auteur de projet.

APPROUVÉ

Nécessité de construire un nouveau bâtiment pour le service technique des travaux (ateliers, dépôts, garages). Le rapport commandé (après appel d'offre) au Service Technique Provincial va dans le sens d'une nouvelle construction.

A ma demande, une copie du rapport me sera adressé.

REMARQUE :

Suite à ma visite des lieux, et à mon intervention à 2 reprises en Conseil communal, ma demande est rencontrée. Il est indispensable de donner à notre personnel ouvrier communal un endroit respectueux, sécurisé, moderne et adapté

Point n° 16. INONDATIONS. Mur parc bas du Château de Bomal. Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROUVÉ

Question :

Je vous avais déjà interrogé au sujet de ce mur, en vous demandant de vérifier la nécessité de reconstruire un mur à l'identique.

En effet, le mur se trouve visiblement sur le tracé du débordement des eaux du bief du moulin de Bomal. Dès lors, une balustrade solide permettant de laisser écouler l'eau à cet endroit a-t-elle été étudiée. Apparemment, vous faites le choix de reconstruire à l'identique.

Sur quelle analyse est fondée votre décision ? Pouvez-vous me la communiquer ?

Réponse du Collège : on va analyser la possibilité d'alterner le mur avec des espaces pour laisser passer l'eau.

MA REMARQUE : à nouveau, je peux chanter Malbrouck... Aucune analyse n'a été faite, suite à mes suggestions

Point n° 17. Dalles alvéolaires en PEBD pour extension parking pré Georis. Approbation des conditions.

APPROUVÉ

Remarque :

L'avantage des dalles est d'éviter l'asphalte. Un moindre mal, donc. Et mieux que le Parking Nord.

Les dalles du Pré Georis se sont étonnamment bien comportées, sans éclats.

Espérons que le marché public permette de retrouver le même modèle et la même qualité de pose, qui est fondamentale. Mais l'idéal, c'est moins de voitures, plus de transports en commun.

Point n°23. Mesures structurelles en faveur du personnel soignant - Motion

ABSTENTION

La Motion (issue de Vivalia, à majorité CDH/PS) : est à lire sur deliberation.be, signet "Durbuy", point n°23.

Motivation de mon abstention.

I. Nécessité d'une réflexion sur le bien-être à Vivalia

ECOLO plaide depuis de nombreuses années au niveau du CA de Vivalia (via Brigitte Pétré, administratrice) et au niveau du conseil provincial pour une réflexion de fond sur le bien-être au travail au sein de Vivalia (via Claudia Massot, conseillère provinciale). Bien sûr, l'engagement d'infirmier.es est une première réponse pour permettre de soulager le personnel. Mais la question du bien-être au travail est bien plus large que ce seul aspect.

Plusieurs audits et consultations du personnel pour discuter des mesures à prendre ont déjà eu lieu (parfois de manière redondante) mais n'ont malheureusement que trop rarement abouti à des mesures tangibles.

2. Mise en œuvre de l'IFIC (Barème de Fonction)

L'IFIC ne bénéficie malheureusement pas à l'ensemble du personnel. Il revalorise seulement les plus bas salaires et les nouveaux.elles engagé.e.s. Les syndicats sont toujours en cours de discussion et nous prônons comme à notre habitude, la consultation de tous les intervenants pour obtenir une solution équilibrée au bénéfice de toutes et tous.

3. Cap sur une flexibilisation des horaires et heures supplémentaires

- Sur la flexibilisation des horaires, la CGSP s'est prononcée cette semaine contre. A juste titre, demander au personnel soignant de prêter encore plus d'heures n'est pas une solution acceptable. Il y a un droit au repos à préserver.

- Les infirmières peuvent refuser les heures supplémentaires... mais une infirmière à une conscience professionnelle et ne laissera pas son service en carence.

4. Défiscalisation ?

Depuis le début de la pandémie, la défiscalisation des heures supplémentaires a déjà été partiellement appliquée jusqu'en juin 2021. Mais les conditions à remplir pour y accéder étaient jugées inadéquates par le secteur. En outre, du côté des infirmiers, on se méfie d'une pareille mesure. Certes, cela pourrait être financièrement intéressant. Mais au niveau humain, cela risque de faire encore plus de dégâts.

ABSTENTION.

Pour toutes ces raisons, bien que je sois d'accord sur le fait qu'il faut avancer sur des mesures structurelles permettant de pallier au manque de personnel dans le niveau hospitalier, je préfère m'abstenir sur cette motion qui n'apporte que peu de chose au niveau du débat déjà en cours.

Eric Jurdant

Conseiller communal